

38ème appel à projets CORNET

Objectifs

CORNET a ouvert son 38e appel à propositions pour réaliser des projets de recherche internationaux au profit des petites et moyennes entreprises (PME) dans divers pays et régions.

Cet appel est organisé par CORNET (Collective Research NETWORKING). Les partenaires de CORNET sont des ministères nationaux ou régionaux et des organismes de financement de différents pays, faciliter la coopération internationale sur la base de leurs compétences nationales et régionales respectives les systèmes de financement.

Si vous avez besoin de plus de temps pour votre proposition ou pour trouver des partenaires de projet appropriés, vous pouvez également participer au prochain appel, qui ouvrira à l'hiver 2024/2025 avec une date limite le 26 mars 2025.

Plus d'informations:

[Site du Service Public de Wallonie](#)

[Site de CORNET](#)

Conditions d'éligibilité

Le promoteur est un centre de recherche agréé.

Les Haute-Ecoles peuvent être partenaires.

Au moins 2 pays ou 2 régions de pays différents doivent être impliqués dans un projet CORNET.

Les Pays/Régions participant à cet appel sont : Autriche, Belgique-Flandre, Belgique-Wallonie, Brésil, Allemagne, Pologne, Suisse, Taïwan, République Tchèque, Turquie.

Le financement vise la réalisation de deux livrables :

Délivrable 1 :

Le projet devra porter sur la maîtrise d'une technologie innovante ou d'un procédé innovant pour lequel il existe une demande émanant des industries wallonnes. Les fruits de la recherche doivent profiter au plus grand nombre possible d'industriels et être diffusés largement à l'issue du projet.

Délivrable 2 :

Le projet favorise l'acquisition ou l'augmentation des compétences et connaissances technologiques des centres de recherche agréés dans des thématiques utiles pour le tissu économique wallon.

Budget

Le budget comprend :

- Les frais de personnel de recherche ;
- Les frais de fonctionnement ;
- Les frais d'acquisition et d'amortissement d'équipement de recherche ;
- Les frais forfaitaires de gestion ;
- Les frais liés à une éventuelle sous-traitance ;
- Les frais de mission ;

Bailleur de fonds

- **Service Public Wallon**

Soumission : 25 septembre 2024

Durée : 2 ans

Porteur(s) : [Centre de Recherche](#)

[Centre de Recherche Agréé](#) [Entreprise](#)

[Haute
Ecole](#)

Mots-clés

[Agronomique](#) [Coopération transnationale](#)
[Technique](#)

Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)

Critères de sélection

Les projets sont évalués selon la base légale définie ci-dessous.

Chaque critère défini dans l'arrêté présente une cote maximale propre :

Le caractère innovant du projet (cote /20)

L'excellence et l'expérience (cote /10)

La qualité, la faisabilité et la pertinence du projet (cote /20)

La valorisation de l'innovation (cote /40)

La contribution au Développement durable (cote /10)